

# LA PROCEDURE D'ELABORATION



Notification aux personnes publiques associées (PPA) – Région, Département, Clermont Communauté, Grand Clermont, SMTC, Chambre d'agriculture, chambre des métiers, CCI

Demande au Préfet du PAC

Transmission du PAC

Consultation des PPA et avis (annexés au dossier d'enquête publique)

Délibération prescrivant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation

## RÉALISATION DES ÉTUDES

- diagnostic urbain
- diagnostic environnemental
- études thématique
- Élaboration des différentes pièces constitutives du PLU

Rapport de présentation/PADD/OAP/Règlement/Documents graphiques

Débat du conseil municipal sur les axes forts et les orientations générales du PADD

Délibération pour arrêter le projet de PLU et tirer le bilan de la concertation

Publicité affichage en mairie

Enquête publique

Rapport du commissaire enquêteur

Transmission du rapport au Préfet

Adaptations mineures cas échéant et délibération approuvant le PLU

Publicité affichage mise à disposition du public

Concertation avec le public tout au long de l'élaboration : réunions publiques, mise à disposition de registres, informations par internet, par la presse et Demain Clermont

Association conseillée des PPA tout au long de la procédure ainsi que des communes limitrophes, personnes qualifiées, associations agréées, commission départementale de consommation des espaces, CRPF cas échéant

2 mois minimum

1 mois minimum

2 mois minimum

1 mois minimum